

# Naturellement Magazine spécial santé

# Cholet



<https://www.naturellementcholet.fr/>

## Une forte envie de démocratie

La devise de la France est Liberté, Égalité, Fraternité.

Le principe de la République est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Chaque jour, dans leurs paroles, dans leurs actes, les élus devraient être exemplaires, incarner et faire vivre cette devise et ce principe.

Plus que jamais, à tous les échelons, nous avons besoin d'une démocratie ancrée dans le réel. Je ne crois pas à l'exercice autoritaire et solitaire du pouvoir, pas plus au niveau national qu'au niveau local. Cacher, duper, manipuler, se servir au lieu de servir, utiliser les outils de la démocratie pour empêcher tout débat et toute concorde abime la démocratie et affaiblit notre capacité à faire société, à bien vivre.

Dans de nombreux domaines, en particulier dans celui de la santé, c'est en travaillant collectivement, en prenant en compte l'ensemble des acteurs de terrain que nous construirons les meilleures solutions en faveur de la population. L'émergence du Covid et sa propagation mondiale très rapide, le nombre croissant de zoonoses (maladies transmissibles de l'animal à l'humain : SRAS, grippe A H1N1, Zika, Ebola ... ) nous a violemment rappelé que la santé humaine dépend étroitement de la bonne santé environnementale et animale. Les canicules, les sécheresses ... nous menacent.

A tous les niveaux, c'est dans un esprit démocratique, en écoutant chacune et chacun et avec comme seule boussole l'intérêt général, que nous devons réinscrire l'ensemble des activités humaines dans les limites planétaires. Il nous faut agir sans tarder pour préserver la bonne santé de tous.

Franck Loiseau



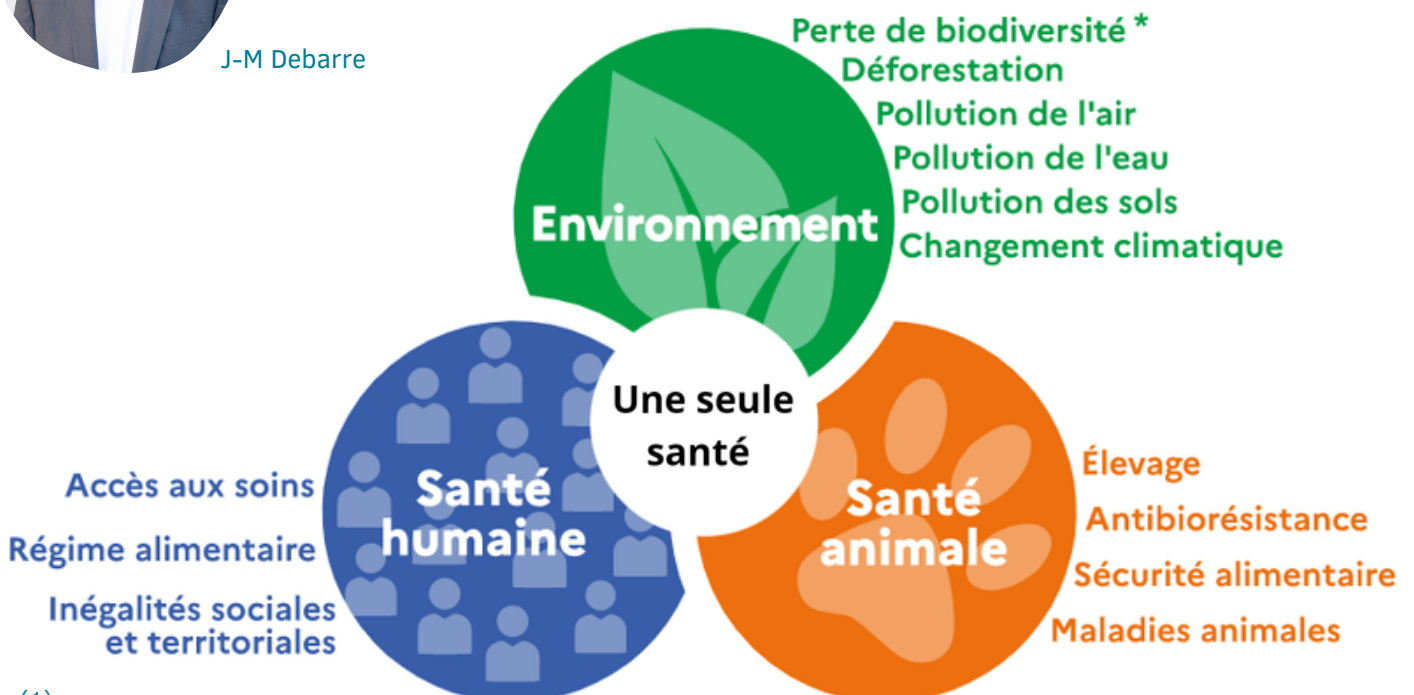
Franck Loiseau



Muriel Courtoy



J-M Debarre



(1)\_\_\_

# Santé, que peut faire la ville ?

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.



Il est possible de faire beaucoup plus et beaucoup mieux.

En France l'organisation du système de santé reste largement centralisée.

En matière de santé, la ville n'exerce pas de compétence obligatoire en dehors des mesures que le Maire peut prendre dans le cadre de son pouvoir de police.

Toutefois une ville (ou une agglomération) peut en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

- créer des centres de santé
- mettre en œuvre des programmes de santé spécifiques via le Contrat Local de Santé
- attribuer dès que possible des aides à l'installation ou au maintien de professionnels de santé
- financer des structures participant à la permanence des soins

La ville peut aussi promouvoir un cadre de vie favorable à la santé dans divers domaines : habitat et aménagements urbains, mobilité active (vélo, marche ...) lutter contre les nuisances (sonores par ex.) qualité de l'eau et de l'air dans les bâtiments publics (les écoles par ex.).

## Pour un meilleur accès aux soins

### Proposition n°1

#### Créer un Centre Municipal de Santé



Un Centre Municipal de Santé (C.M.S.) est un Centre de santé (médical, dentaire, infirmier...) géré par la ville.

Un C.M.S. propose le tiers payant et permet aux patients de bénéficier de tarifs conventionnels sans dépassement.

Un C.M.S. propose de multiples actions de prévention.

Ce C.M.S. s'ajoutera à la Maison de Santé prévue dans le centre-ville par la majorité actuelle.

Les maisons de santé sont des structures pluri professionnelles dotées de la personnalité morale et constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens.

Les professionnels de santé exerçant en leur sein (essentiellement des professionnels libéraux) doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné. Les maisons de santé sont appelées à conclure avec l'agence régionale de santé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens préalablement à tout versement d'une aide financière par l'agence.

Nous avons voté en faveur de la création de cette Maison de Santé en centre-ville. Elle permettra de répondre en partie au manque criant de médecins et autres professionnels de santé mais elle ne sera pas suffisante. Prévue pour 2022, l'ouverture de cette Maison de Santé devrait avoir lieu fin 2023.

### Proposition n°2

#### Salarier des professionnels de santé

Les professionnels de santé qui exercent dans un C.M.S. sont salariés.

Jusqu'à aujourd'hui, la majorité a toujours refusé de salarier des professionnels de santé. Face aux difficultés croissantes rencontrées par la population elle semble enfin évoluer sur ce point.

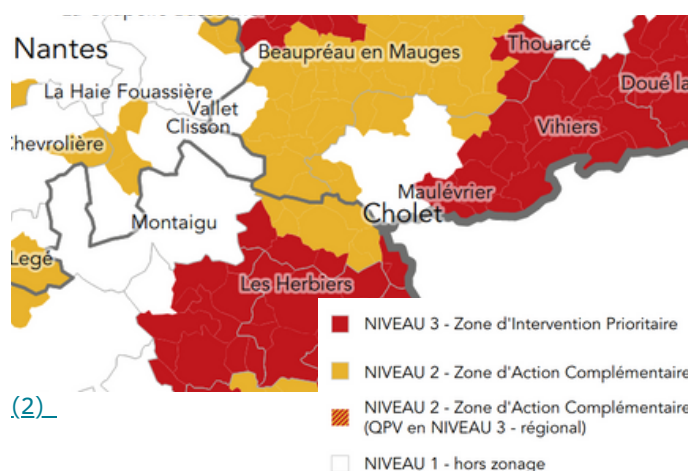
### Proposition n°3

#### Accorder des aides à l'installation des professionnels de santé

Contrairement aux territoires voisins, le Territoire de Santé Choletais n'est pas considéré comme un "désert médical" par l'Agence Régionale de Santé. Pourtant plus de 12 000 habitants du Choletais n'ont pas accès à un médecin traitant. Seuls 57 médecins généralistes exercent en cabinet libéral à Cholet. Une dizaine de médecins généralistes exercent dans différentes structures : Centre Hospitalier, Hospitalisation à Domicile, EHPAD, médecine du travail, assurance maladie... C'est très en-dessous de la moyenne départementale.

Le terme de "désert médical" ne correspond pas à la terminologie officielle de l'A.R.S. qui classe les territoires en 3 niveaux de priorité (2). Le travail constructif mené par les professionnels de santé du territoire et l'A.R.S. qui s'appuie sur des données chiffrées devraient permettre de classer notre territoire en niveau 2, "zone d'action complémentaire" dès le mois de juin 2023.

Ce classement autorisera des aides à l'installation pour les médecins généralistes et spécialistes.



# Pour un meilleur accès aux soins

Pour rechercher un professionnel de santé (3)



<http://annuaire.sante.ameli.fr/>



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble protéger chacun

annuaire santé

## Proposition n°4

### Prendre en compte les aspirations des jeunes professionnels de santé.

De plus en plus de jeunes médecins et professionnels de santé souhaitent être salariés.

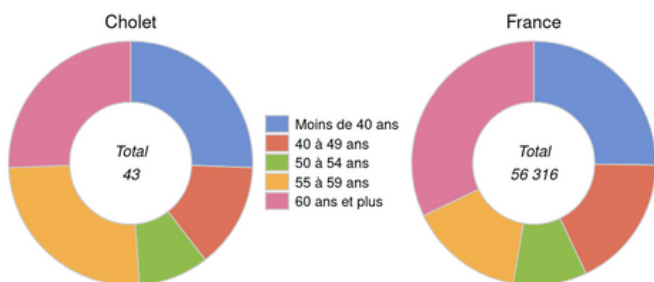
Exercer en partie au sein d'un Centre Hospitalier, dans un Centre Médical de Santé et / ou en cabinet libéral doit être facilité.

Les jeunes générations aspirent à travailler en équipe pluridisciplinaires.

Ils souhaitent mieux maîtriser leur temps de travail au quotidien et sur l'ensemble de leur carrière.

Ils sont attentifs à l'ensemble des opportunités qu'offre une ville avant de s'y installer.

Accueillir et fidéliser de jeunes médecins à Cholet doit être une priorité. Il faut mieux prendre en compte leurs aspirations.



Les médecins généralistes du Choletais sont plus âgés que sur le territoire national. Plus de la moitié ont plus de 55 ans et plus du quart ont plus de 60 ans.

(4)

En 2021,  
75 % des médecins âgés de plus de 60 ans étaient des hommes.  
62 % des médecins de moins de 40 ans étaient des femmes.

#### MA SANTÉ DANS MA VILLE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Résultats de l'enquête menée auprès des habitants

Mars 2023



(5)

## Proposition n°5 Soutenir l'hôpital

Contrairement à la majorité, nous avons apporté notre soutien aux personnels de santé à l'origine de la création du Centre de Soins Non Programmés à l'hôpital de Cholet. C'est pure folie de ne pas soutenir un dispositif qui permet de soulager les urgences de l'hôpital, service qui fin décembre 2022 a connu un épisode extrêmement tendu lors des épidémies cumulées de grippe, Covid et bronchiolite.

Au mois de mai 2022, le Maire de Cholet, Président du Conseil de Surveillance de l'hôpital a annoncé qu'il n'y siégerait plus pour dénoncer « le rôle de l'Agence Régionale de Santé » et le fait que « l'État casse l'hôpital ». Cette attitude est totalement irresponsable. Elle ne peut qu'accroître les difficultés de fonctionnement de l'hôpital. Nous ignorons si M. Bourdoux poursuit sa politique de la chaise vide.

Ce que le Maire G. Bourdoux dénonce aujourd'hui est, quoi qu'il en dise, la conséquence de la Loi Bachelot que le député G. Bourdoux a voté en 2009. Dès cette époque de nombreux spécialistes des politiques de santé mettaient en garde contre les conséquences néfastes de cette loi. Elle a créé les A.R.S. Elle contenait déjà en germe toutes les dérives et les conséquences que nous subissons aujourd'hui. En 2009, le député G. Bourdoux a refusé d'entendre les avertissements du Professeur Bernard Debré qui dénonçait "la vision purement comptable" d'une loi qui impliquait que "la logique économique passerait avant la logique médicale."

Nous pensons que le Maire de Cholet a le devoir d'assumer la présidence du Conseil de Surveillance de l'hôpital. Le Maire doit être un soutien inconditionnel à l'hôpital.

## Proposition n°6

### Mener une enquête auprès des habitants

Les Choletais doivent avoir la possibilité de faire connaître leurs besoins en terme de santé et devenir acteurs de leur santé.

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre a par exemple sollicité l'Observatoire Régional de la Santé des Pays de la Loire pour réaliser une enquête relative à la santé auprès de ses habitants.

Le questionnaire portait sur:

- l'état de santé perçu (santé physique et psychologique)
- les déterminants de la santé
- les besoins et renoncements aux soins et leurs raisons
- les besoins d'informations
- les actions à développer pour améliorer le cadre de vie
- les actions de prévention

Les résultats de cette enquête compléteront les informations contenues dans Profil Santé du Territoire du Choletais (ci-contre) et seront utilisés pour rédiger un nouveau Contrat Local de Santé.

# Cholet deviendra une ville-santé

(6)



## PROFIL SANTÉ 2021 CPTS Territoire du Choletais



Le Profil Santé du Territoire du Choletais (6) 2021 contient des données démographiques, sociales et médicales qui dessinent un aperçu global de l'état de santé des Choletais. Ce profil indique que les Choletais sont globalement en meilleure santé que l'ensemble des Français. Un point faible cependant : la mortalité par suicide qui apparaît en miroir de la faible prise en charge des troubles mentaux et du comportement, de la dépression et autres troubles de l'humeur.

## Proposition n°7

Un Contrat Local de Santé  
plus ambitieux (7)



**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DE L'AGGLOMÉRATION CHOLETAISE**

Le **Contrat Local de Santé** est porté à la fois par l'Agence Régionale de Santé et l'Agglomération du Choletais. Son principal objectif est réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les 3 axes du Contrat Local de Santé sont :

- Prévention et promotion de la santé
- Parcours de santé des personnes vulnérables
- Accès aux soins et offre de santé

Ils sont judicieux mais **les actions doivent être beaucoup plus ambitieuses et mieux répondre aux besoins des Choletais.**

## Proposition n°8

Rejoindre le Réseau Villes-Santé (8)



Réseau  
français  
**Villes-Santé**

Cholet rejoindra le **Réseau Villes-Santé** et deviendra ainsi la 105ème VILLE-SANTÉ de France.



Le Réseau Villes-Santé apporte son expertise, facilite l'échange de pratiques et d'expériences entre les villes pour améliorer la santé des populations. **Il est temps de s'inspirer des politiques favorables à la santé menées dans d'autres villes.**

## Proposition n°9

Faire de la santé mentale une priorité (9)

Cholet signera l'appel de Nantes "La Santé mentale, c'est aussi l'affaire des villes".

**APPEL DE NANTES**  
NANTES' CALL TO ACTION

Le taux des personnes prises en charge pour troubles mentaux et du comportement est de -35 % dans le Territoire Choletais par rapport à la

**LA SANTÉ MENTALE,  
C'EST AUSSI  
L'AFFAIRE DES VILLES**

rapport à la moyenne nationale. Ce taux est de - 46 % pour les personnes prises en charge pour dépression et troubles de l'humeur. En revanche le taux de suicide dans le Maine-et-Loire est 10 % supérieure à la moyenne nationale et de près de 30 % supérieure sur le Choletais.

**Le Centre Hospitalier de Cholet doit retrouver un service de santé mentale de proximité de qualité.**

**Les structures associatives** doivent être mieux soutenues. Les Groupes d'Entraide Mutuelle sont par exemple des lieux conviviaux où les personnes en souffrance psychique peuvent se retrouver et rompre avec la solitude.

Il faudra également lutter contre :

- **L'isolement des personnes âgées**
- **toutes les formes de souffrance au travail.**

## Proposition n°10

### Créer un Service Municipal de Santé Scolaire

Aujourd'hui la médecine scolaire au sein de l'Education Nationale manque cruellement de moyens pour remplir sa mission. Un Service Municipal de Santé permettra de mieux :

- Dépister et suivre les troubles de santé (vue, audition, croissance, langage, troubles des apprentissages...) des enfants scolarisés en primaire et si possible au Collège
- Effectuer le suivi des Projets d'Accueil Individualisés (Asthme, pathologies chroniques, allergies ...)
- Accompagner les familles dans l'intégration scolaire et l'orientation des enfants en situation de handicap
- Intervenir en cas de situation de protection de l'enfance

En lien étroit avec le Centre Municipal de Santé (page 2), le S.M.S.S. mettra en œuvre des actions de prévention et d'éducation à la Santé destinés aux enfants et aux familles sur des thèmes comme : le langage (orthophonie), l'hygiène bucco-dentaire, l'alimentation équilibrée et l'activité physique, le sommeil et les rythmes de vie, la gestion des émotions, la prévention des violences, du harcèlement, "grandir avec les écrans".

L'État verse une subvention de 10 euros par enfant aux villes ayant un Service Municipal de Santé. Le coût restant à charge pour la ville sera d'environ 30 euros/an/enfant.

## Prévenir et réduire les addictions et les conduites à risque : Guider, conseiller sans juger

En France et dans le Choletais la consommation de tabac est la 1<sup>ère</sup> cause de mortalité évitable (cancers, maladies cardio-vasculaires...)

Pour une politique publique de santé qui facilite les choix et les aptitudes individuelles



## Proposition n°11

### Créer des espaces sans tabac, dénormaliser la consommation du tabac

En France, 75 000 décès sont liés au tabac chaque année soit **1 décès sur 8**. Une personne qui fume toute sa vie perd en moyenne **15 ans de vie sans incapacité**.

**Les Espaces Sans Tabac** sont des lieux extérieurs identifiés où la consommation de tabac est interdite. Ils sont labellisés par la **Ligue contre le cancer** et sont souvent des lieux de loisirs et de détente, des lieux fréquentés par les enfants et les adolescents.

De nombreuses Villes-Santé ont mis en place des Espaces Sans Tabac dans des parcs, aux abords des crèches, des établissements scolaires, des équipements sportifs et des lieux de santé ... (10).



Les Espaces Sans Tabac permettent de sensibiliser les usagers. Les messages sont non moralisateurs et formulés de manière positive, par exemple, en soulignant qu'une diminution de sa consommation, même sans arrêt, aura des effets positifs sur la réduction des risques.

L'hôpital de Cholet est un



**Nous nous engageons à participer pleinement aux actions nationales en faveur de la prévention et/ou qui visent à soutenir toutes celles et ceux qui ont décidé d'arrêter de fumer !**



# Prévenir et réduire les addictions et les conduites à risque

## Proposition n°12

### Alcool : Prévenir, mieux prévenir et accompagner sans stigmatiser

**Vous avez 5 minutes ? Évaluez votre consommation d'alcool.**

Rendez-vous sur [alcool-info-service.fr](http://alcool-info-service.fr) et parlez-en à votre médecin



**Réduire sa consommation d'alcool c'est réduire les risques pour sa santé.**

Parlez-en à votre médecin



En France, l'alcool est la 1<sup>ère</sup> cause d'hospitalisation et la seconde cause de mortalité évitable. La consommation d'alcool est globalement stable depuis 2010. La consommation quotidienne baisse mais les phénomènes de "binge drinking" ou "cuites express" sont de plus en plus banalisés en particulier chez les jeunes. L'alcool est régulièrement consommé chez 12 % des adolescents de 17 ans. La part des jeunes entre 18 et 25 ans qui ont connu au moins trois alcoolisations ponctuelles importantes par an a doublé en 10 ans.

La consommation d'alcool favorise les troubles mentaux, elle provoque des situations de mise en danger (comas éthyliques, agressions, accidents et chutes, accidents de la route...) et nuit à la tranquillité publique (incivilités, violences, nuisances nocturnes).

- Nous mettrons en place un dispositif de prévention-médiation. Nous formerons des jeunes à une démarche « d'aller-vers » d'autres jeunes. Angers a mis en place le dispositif "Noxambules" et facilite l'organisation de soirées responsables via la charte *s'amuser sans abuser*. Le dispositif Modéra'teuf existe dans d'autres villes.

- Nous mettrons à disposition des lieux de soirées sécurisés. Il faudra aussi adapter la ville à un usage nocturne et festif, sécuriser le retour à domicile. Chez les jeunes de - de 25 ans, un quart des accidents de la route sont liés à la consommation d'alcool.

- Nous mettrons en place des actions de sensibilisation et de régulation lors des manifestations sportives.

- Nous serons au côté des associations de malades, d'anciens malades de l'alcool et de leur entourage.

## Proposition n°13

### Cholet deviendra Ville active du Programme National Nutrition Santé (11)

#### Les recommandations sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité

AUGMENTER					
<p><b>Les légumes secs</b></p> <p>Au moins 2 fois par semaine car ils sont naturellement riches en fibres</p>	<p><b>Les fruits &amp; légumes frais, surgelés ou en conserve</b></p> <p>Au moins 5 par jour, par exemple 3 portions de légumes et 2 fruits</p>	<p><b>Les fruits à coques</b></p> <p>Une petite poignée par jour car ils sont riches en oméga 3</p>	<p><b>L'activité physique</b></p> <p>Au moins 30 minutes d'activités physiques dynamiques par jour</p>	<p><b>Le fait maison</b></p>	
ALLER VERS					
<p><b>le pain complet les pâtes et le riz complets, la semoule complète</b></p> <p>Au moins 1 féculent complet par jour car ils sont naturellement riches en fibre</p> <p><a href="https://www.mangerbouger.fr/ressources-pros/le-plan-national-nutrition-sante-pnns">https://www.mangerbouger.fr/ressources-pros/le-plan-national-nutrition-sante-pnns</a></p>	<p><b>Les aliments de saison et produits localement</b></p>	<p><b>Une consommation de poissons gras et de poisson maigres en alternance</b></p> <p>2 fois par semaine, dont 1 poisson gras (sardine, maquereau, hareng, saumon)</p>	<p><b>Le bio</b></p>	<p><b>L'huile de colza, de noix et d'olive</b></p> <p>Les matières grasses ajoutées peuvent être consommées tous les jours en petites quantités. Privilégiez l'huile de colza, de noix et d'olive</p>	<p><b>Les produits laitiers</b></p> <p>Les produits laitiers 2 produits laitiers (lait, yaourts, fromage blanc) par jour</p>
RÉDUIRE					
<p><b>La charcuterie</b></p> <p>Limiter la charcuterie à 150g par semaine</p>	<p><b>Les produits sucrés gras, salés</b></p> <p>Il est recommandé de limiter les boissons sucrées, les aliments gras, sucrés, salés et ultra-transformés</p>	<p><b>Les produits salés</b></p> <p>Il est recommandé de réduire sa consommation de sel</p>	<p><b>L'alcool</b></p> <p>Pour réduire les risques, il est recommandé de limiter sa consommation à deux verres par jour maximum et de ne pas consommer d'alcool tous les jours</p>	<p><b>La viande (porc, boeuf, veau, mouton, agneau, abats)</b></p> <p>Privilégier la volaille, et limiter les autres viandes à 500g par semaine</p>	
<p><b>Les produits avec un Nutri-Score D et E</b></p>	<p><b>Le temps passé assis</b></p> <p>Ne restez pas assis trop longtemps, prenez le temps de marcher un peu toutes les 2h</p>				

# Faciliter une alimentation équilibrée

Alimentation déséquilibrée et sédentarité, 3ème cause de mortalité évitable.

L'alimentation déséquilibrée et le manque d'activité physique régulière sont responsables de 20 000 nouveaux cas de cancers en France chaque année, du surpoids (obésité incluse) et de nombreuses maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires, ostéoporose).

## Proposition n°14

### Mieux connaître les habitudes alimentaires et les besoins des Choletais

Mener une enquête pour mieux connaître

- les modes de production, de distribution et de consommation
- les freins à une bonne alimentation que rencontrent les Choletais

L'adoption d'un bon comportement alimentaire n'est pas qu'une question de choix personnel. De nombreux facteurs entrent en jeu : genre, origines, composition familiale, revenu, scolarité...

Certains territoires (Anjou Loire Sarthe, les Deux-Sèvres) ont déjà mené ce type d'enquête.



## Projet Alimentaire Territorial Mauges



## Proposition n°15

### Manger à sa faim. Manger mieux

- Simplifier l'accès aux aides des CCAS-CIAS (Centre Communal et Intercommunal d'Action Sociale) et les amplifier.
- Conforter la tarification sociale des repas dans les écoles
- Soutenir les associations caritatives (Banque alimentaire, Resto du cœur, Secours populaire et catholique ...)
- Cuisiner, manger et partager : multiplier les ateliers cuisine et jardinage.
- Proposer plus de plats et de menus végétariens en restauration collective et au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio dans le cadre de la loi EGalim
- Réduire l'exposition de la population, en particulier les enfants, à la publicité en faveur d'aliments ultra transformés et classés D et E sur le nutriscore en renégociant les contrats publicitaires.



## Proposition n° 16

### Construire un Projet Alimentaire territorial (12)

Nous construirons un Projet Alimentaire Territorial et nous nous associerons aux P.A.T. voisins déjà existants. Mauges Communauté, le Pays de Mortagne, Layon Aubance, Angers, Saumur, ont déjà leurs P.A.T. Un P.A.T. a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans la restauration collective.

Un P.A.T. contribue au maintien de l'emploi et au développement de l'économie locale : producteurs, transformateurs, artisans et commerçants de proximité, distributeurs...

Un P.A.T. permet de renforcer l'autonomie et la sécurité alimentaire. En 2017, seuls 4,5% des produits consommés par les ménages choletais étaient produits sur le territoire. Il permet de rapprocher les producteurs des consommateurs et facilite l'accès à toutes et tous à une alimentation de qualité et souligne le lien entre alimentation et santé.



Grâce au P.A.T. nous pourrions

- Renforcer l'autonomie et la sécurité alimentaire du Choletais : atteindre 50 % d'autonomie alimentaire en diversifiant les productions agricoles locales
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, la hausse des prix et la spéculation
- Augmenter le nombre d'agriculteurs et leur permettre de bien vivre de leur production
- Préserver les espaces naturels et les terres agricoles, les ressources en eau (rivières et lacs Ribou/Verdon et Puits de la Rucette au Puy St Bonnet) et la biodiversité
- Renforcer l'agriculture bio et les Mesures Agro-Environnementales. Aller vers une agriculture moins dépendante des énergies fossiles et moins émettrice de Gaz à Effet de Serre (34 % des émissions totales de GES sur l'agglomération)
- Créer une ferme municipale et une ceinture maraîchère autour de Cholet et des communes
- Développer de nouvelles unités de transformation et de nouveaux réseaux de distribution de proximité
- Créer un Marché d'Intérêt Régional (modèle des M.I.N.)

## Faciliter et encourager l'activité physique

### Cholet, une ville déjà très sportive

Le dynamisme de ses 88 clubs de sport fait de Cholet une des villes les plus sportives de France.

Les manifestations populaires (Sports en famille, les 10kms de Cholet, le Tour de Cholet ...) sont des marqueurs forts et des moments de rassemblement importants pour de très nombreux Choletais.

Cependant il est encore possible de faciliter la pratique d'une activité physique régulière pour des personnes qui en restent éloignées.

### Proposition n°17 Rénover les équipements sportifs

La hausse des prix de l'énergie a mis en lumière la nécessité de rénover de nombreux équipements sportifs. Les équipements extérieurs ouverts à tous seront multipliés. Nous augmenterons les subventions des associations de "sport pour tous".

### Proposition n°18 Créer une Maison Sport-Santé (13)

Dans le cadre de la Stratégie Nationale Sport Santé, nous créerons une Maison Sport Santé. Il en existe déjà à Beaupréau, Clisson et aux Herbiers. Les Maisons Sport-Santé renforcent l'égalité d'accès à la santé par le sport. Ce dispositif s'adresse aux personnes qui ont besoin d'un accompagnement pour se remettre à l'activité physique, aux personnes souffrant d'affections de longue durée ou de maladies chroniques nécessitant une activité physique adaptée. Une Maison Sport-Santé permet à tous ceux qui le souhaitent d'être pris en charge et accompagnés par des professionnels de la santé et du sport afin de suivre un programme sport-santé personnalisé.

### Proposition n°19 Rendre la ville plus cyclable et plus marchable

Il y a encore quelques années, la devise de la majorité était "Cholet n'est pas une ville faite pour le vélo". Aujourd'hui le Plan Vélo est enfin lancé ! Il faudra accélérer sa mise en œuvre. L'objectif est d'atteindre 15 % des déplacements à vélo. Les Choletais doivent pouvoir bénéficier d'un véritable réseau cyclable dense, sécurisé et continu au sein de la ville. Ce réseau doit s'élargir aux communes proches et relier Cholet aux voies vertes cyclables nationales.

Accorder la "subvention vélo" aux achats de vélos d'occasion révisés par un professionnel.

Aménager les trottoirs, les rues, de nouvelles zones et parcours piétonniers sécurisés et aménagés, augmenter la signalétique destinée aux piétons permettra de développer la marche à pied.

Poursuivre le Parc de Moine en créant un parc partant du centre-ville et allant vers la Séguinière.





# Déclaration d'état d'urgence climatique et écologique

Déclaration proposée au Conseil d'Agglomération de novembre 2022

Depuis plusieurs décennies la communauté scientifique mondiale affirme quasi unanimement que l'habitabilité sur terre est en danger. Il y a urgence à changer de cap.

L'été dernier nous avons localement éprouvé de fortes températures, la sécheresse, les incendies...

## 6 des 9 limites planétaires sont déjà dépassées.

- le changement / dérèglement climatique
- les pertes de biodiversité
- les perturbations du cycle de l'azote et du phosphore
- l'usage des sols
- l'usage de l'eau douce
- la pollution chimique

Nous savons de façon certaine que les conséquences du dérèglement climatique vont s'accroître dans les années à venir. Elles auront de plus en plus d'impact sur notre vie quotidienne, notre santé, notre alimentation ...

Nous devons à la fois adapter la ville, le territoire de l'Agglomération à ces changements et agir pour éviter que le pire adienne.

Ces enjeux climatiques et écologiques dépassent les approches partisans. Nous sommes toutes et tous responsables devant la jeunesse et les générations à venir .

**Il n'y a pas de fatalité mais nous devons réinscrire toutes les activités humaines dans les limites planétaires.**

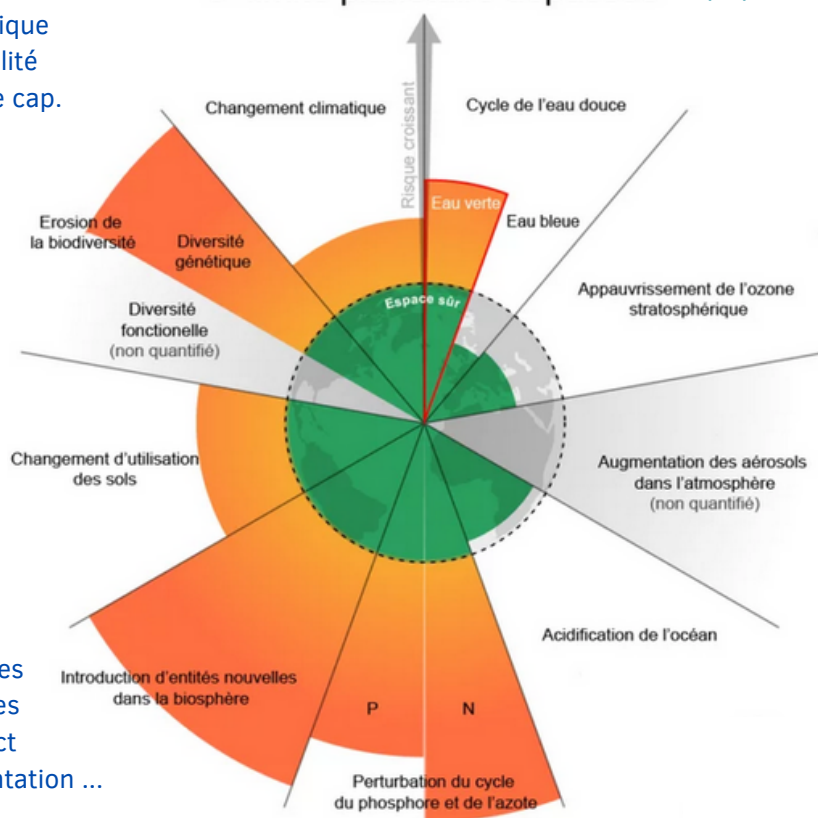
La sobriété écologique est une formidable occasion de nous réconcilier avec nous-mêmes, les autres peuples et la nature dont nous faisons partie. Elle implique la justice sociale et une démocratie renforcée.

**Nous souhaitons que l'Agglomération du Choletais déclare l'état d'urgence climatique et écologique.**

**Cela implique de :**

- décider que les exigences climatiques et écologiques guideront les décisions de l'Agglomération
- mieux prendre en compte les conséquences climatiques et écologiques dans les projets envisagés, renoncer à certains projets et privilégier ceux qui garantissent une plus grande sécurité énergétique et alimentaire
- économiser l'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre, préfinancer la rénovation thermique globale des logements et bâtiments construits avant 2005 pour ne plus subir les vagues de chaleur et de froid
- réduire considérablement notre production de déchets
- préserver la biodiversité en favorisant une agriculture sans pesticides / insecticides, intrants chimiques
- préserver les sols, les espaces naturels, les terres agricoles, la perméabilité des sols. Aller vers le zéro artificialisation des sols
- assurer la production d'eau potable, préserver la quantité et la qualité des eaux de surface et souterraines
- limiter les productions agricoles et industrielles très consommatrices d'eau
- limiter nos déplacements contraints et réduire la distance parcourue des marchandises que nous consommons
- lutter contre la pollution chimique : développer les mobilités douces et décarbonées et les énergies renouvelables

## 6<sup>e</sup> limite planétaire dépassée (14)



# Des décisions regrettables

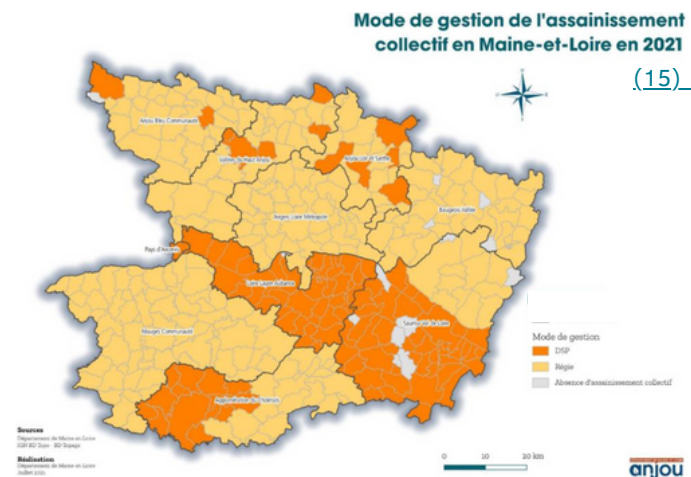
## Financement du congrès national de la FNSEA

L'agglomération du Choletais a décidé de financer le Congrès national de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles. Nous avons voté contre. Nous estimons que l'agglomération ne devrait financer aucun congrès syndical, quelque soit le syndicat en question. La vice-présidente en charge de l'agriculture à l'agglomération n'a donné aucune explication justifiant cette décision.

## Assainissement. Nous aurions fait le choix d'une gestion publique.

Nous soutenons l'ensemble des investissements engagés et à venir (3,1 millions d'euros entre nov 2022 et Juillet 2023) pour améliorer la qualité des stations d'épuration et des réseaux. Il en va de la qualité de l'eau ; ces travaux doivent être effectués.

### Mode de gestion : public ou privé?



Toutefois, au cours du Conseil d'Agglomération de mars la décision de déléguer l'assainissement à une entreprise privée a été votée. Nous y étions opposés car selon nous les élus doivent assumer totalement la relation avec les usagers et non se réfugier derrière une "société écran". Aujourd'hui, nous considérons que le contrôle financier des entreprises qui gèrent l'approvisionnement en eau et l'assainissement est très insuffisant. Les propos de M. G.

Bourdouleix "Tout est transparent. Nous contrôlons notre concessionnaire le cas échéant" ne nous ont pas convaincus.

A nos yeux il s'agit d'une occasion ratée pour les Choletais qui ne paieront pas l'eau au juste prix puisqu'il faudra rémunérer les actionnaires de l'entreprise privée.

La gestion publique est très majoritaire dans le Maine-et-Loire (voir carte ci-contre) Au 1er janvier 2025 l'assainissement et la gestion des eaux pluviales seront gérés par une entreprise privée sur toute l'agglomération.

## Fin du portage des repas à domicile pour les personnes âgées

A notre grande surprise la fin du portage des repas à domicile des personnes âgées ou porteuses de handicap a été annoncée lors du Conseil d'Agglomération du mois d'octobre 2022.

Aujourd'hui l'ensemble des personnes âgées concernées ont pu trouver un autre prestataire (privé). Malgré les explications apportées nous regrettons la fin de ce service public local qui concernait 140 bénéficiaires.

- Il y a quelques années le choix avait été fait de confier cette mission au Centre Intercommunal d'Action Sociale. Auparavant d'autres solutions existaient, souvent au niveau communal ou inter communal en lien avec les EHPAD.

- Pourquoi ne pas avoir gardé les solutions de proximité qui satisfaisaient tout le monde et avoir confié cette mission au CIAS ?

- Pourquoi exiger que ce service s'autofinance et pourquoi ne pas le subventionner via le CIAS ? L'agglomération subventionne des prestations qui nous semblent moins utiles que celle-ci.

- Pourquoi avoir confié la préparation des repas à l'entreprise Sodexo et avoir passé un contrat qui ne permettait aucune évolution pour répondre aux demandes des bénéficiaires (repas sans sel, végétarien, nombre de plats par repas ...)

Certes l'agglomération du Choletais n'était pas obligée de fournir cette prestation mais la supprimer c'est encore priver la population d'un service public local. **Nous le proposerons de nouveau en le réorganisant.**

(1) <https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/essentiels/article/zoonoses-quels-liens-entre-atteintes-a-la-biodiversite-et-pandemies>

(2) <https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2020-01/guide-archi-msp-vdef.pdf>

(3) <http://annuaire.sante.ameli.fr/>

(4) <https://cartosante.atlasante.fr/>

(5) <https://www.orspaysdelaloire.com/publications/ma-sante-dans-ma-ville-la-chapelle-sur-erdre>

(6) <https://www.orspaysdelaloire.com/communes/cpts-territoire-du-choletais>

(7) [https://www.cholet.fr/download/down/20210607\\_contrat+local+sante+adc.pdf](https://www.cholet.fr/download/down/20210607_contrat+local+sante+adc.pdf)

(8) <https://villes-sante.com/>

(9) <https://www.villes-et-sante-mentale.com/>

(10) [https://www.ligue-cancer.net/article/56740\\_les-espaces-sans-tabac-pour-denormaliser-le-tabagisme-et-protéger-les-jeunes](https://www.ligue-cancer.net/article/56740_les-espaces-sans-tabac-pour-denormaliser-le-tabagisme-et-protéger-les-jeunes)

(11) <https://www.mangerbouger.fr/ressources-pros/le-plan-national-nutrition-sante-pnns/qu-est-ce-que-le-pnns>

(12) <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>

(13) <https://www.sports.gouv.fr/maisons-sport-sante-388>

(14) <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/societe/article/limites-planetaires>

(15) <https://eau.maine-et-loire.fr/surveiller-et-protéger/outils-de-planification/schemas-departementaux>

(16) [https://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/ddrm\\_2020.pdf](https://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/ddrm_2020.pdf)

# Échos des Conseils Municipaux et d'Agglomération

## Questions sans réponse

Lors du Conseil d'Agglomération de décembre 2022, les élus de la Ville de Cholet n'ont apporté aucune réponse aux questions que nous avons posées, contrairement aux élus des autres communes que nous remercions.

- Nos questions portaient sur le financement du congrès de la FNSEA (p10) et sur la subvention accordée à Cholet Basket : Qu'est-ce qui justifiait la baisse de la subvention de Cholet Basket ? Jusqu'en 2021 la subvention était de 946 349 euros. Mais depuis que G. Bourdouleix a été condamné pour diffamation envers la Ligue Nationale de Basket et son président, la subvention a été amputée de 126 000 euros, soit le montant des droits d'engagement et les frais liés au Championnat que Cholet Basket verse à la Ligue Nationale de Basket. Pourtant, aujourd'hui tout le monde se réjouit de voir Cholet Basket porter haut les couleurs de l'Agglomération.

Au mois de mars, nous n'avons pas pu savoir quel était le coût précis des différentes voitures de fonction et du changement de nom de l'Agglomération du Choletais qui deviendra Cholet-Agglomération. Le coût de 515 000 euros annoncé dans la délibération ne faisait pas la distinction entre les coûts de communications habituels et les coûts générés par ce seul changement de nom.



A vous de juger



<https://www.naturellementcholet.fr/post/questions-sans-reponse>

En revanche la lecture du dernier numéro du journal La Topette nous apprend qu'en 2020 (année de confinements) G. Bourdouleix aurait dépensé plus de 8000 euros en frais de restauration à la charge des contribuables et qu'une grande partie de ses frais (librairie ou repas au restaurant) ne seraient justifiés que par de simples tickets de carte bancaire sans facture.

## Des propos violents

Lors du Conseil d'Agglomération de novembre 2022, nous avons proposé que l'Agglomération adopte une Déclaration d'urgence climatique et écologique (p9). Cette initiative était motivée par l'absence d'information quant à l'avancement du nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) que l'Agglomération aurait normalement dû présenter fin 2018. Depuis décembre 2022 une enquête et la synthèse d'un diagnostic concernant le futur PCAET ont enfin été publiés sur le site de l'Agglomération. C'est un premier pas que nous saluons mais nous regrettons que la transition écologique ne soit pas considérée comme une priorité mais comme une contrainte à laquelle il faut se plier.

Alors que nous allions lire cette déclaration d'urgence, les élus de la majorité choletaise ont quitté la salle puis G. Bourdouleix a déclaré *"Mes collègues de Cholet ont le même problème que moi, c'est à dire, vous entendre ou vous lire, ça nous donne la nausée. J'ai même prévu un sac en papier au cas où je serais obligé de vomir..."*. Il a ensuite quitté la salle abandonnant ainsi la présidence du Conseil. Nous ne comprenons pas ce genre d'attitude.

A vous de juger



<https://www.naturellementcholet.fr/post/leur-violence-n-est-pas-la-notre>

## Mise en examen

Le 19 janvier G. Bourdouleix a été mis en examen à titre personnel pour « abus de confiance » et « recel d'abus de biens sociaux ». Deux de ses proches M. Champion et M. Martin, tous les deux anciens élus de Cholet, ont également été mis en examen.

G. Bourdouleix a reconnu avoir bénéficié, à des fins personnelles, d'un prêt de 45 000 € issus de son micro-parti et "avoir oublié de le rembourser".

L'enquête se poursuit. La justice tranchera.

## Les élus de la majorité condamnés à rembourser

Les élus de la majorité n'ont pas respecté la loi. Ils sont condamnés à rembourser les indemnités qu'ils ont perçues entre juillet 2020 et Juillet 2021 soit un total de 563 000 € brut dont 33 600 € pour le 1er adjoint, 23 700 € pour chacun des 12 adjoints, 11 220 € pour chacun des 20 conseillers délégués, et 20 000 € pour la maire déléguée. Malgré leur appel, le tribunal administratif de Nantes a exigé le remboursement. L'enquête au pénal pour concussion (infraction commise par un représentant de l'autorité publique qui, sciemment, reçoit, exige ou ordonne de percevoir une somme qui n'est pas due) et détournement de fonds publics pour non-conformité des indemnités depuis 2008 poursuit son cours.

# Sujets d'inquiétude

## Privatisation des lignes T.E.R. aléop Cholet-Angers et Cholet-Nantes

La Région Pays de la Loire a entamé la privatisation de plusieurs lignes de T.E.R. dont celles de Cholet-Angers et Cholet-Nantes. L'opérateur privé sera désigné courant 2023 et la mise en place du service se fera en décembre 2024. Les contrats prévus sont de 10 ans.

Nous sommes opposés à ce nouveau démantèlement du service public. Nous restons persuadés que la SNCF a besoin d'unité pour mieux répondre aux besoins croissants de transport des habitants de Cholet et de la Région.

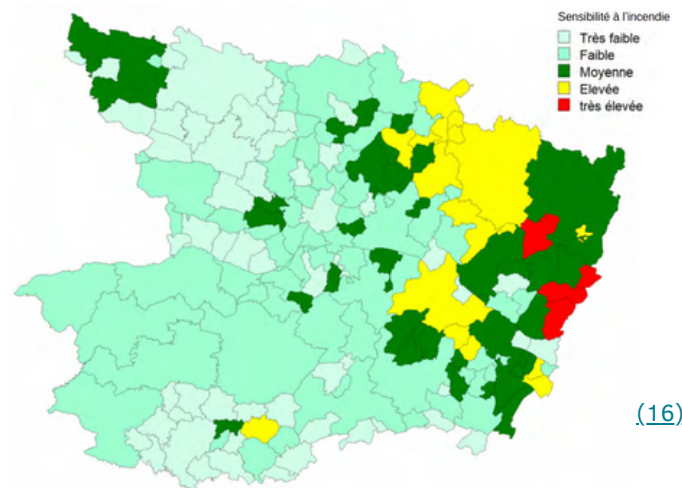
Par ailleurs nous sommes favorables à la mise en exploitation d'une ligne Cholet-Le Puy du Fou-les Herbiers qui pourrait se poursuivre jusqu'à la Roche/Yon pour rejoindre la côte atlantique. Les menaces qui pèsent sur la ligne La Roche/Yon - Bressuire-Saumur sont préoccupantes. La continuité de l'ancienne ligne Cholet-Poitiers doit être préservée pour être exploitée en piste cyclable ou / et en ligne ferroviaire.



## Le risque "Feu de forêt"

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours S.D.I.S. est placé sous l'autorité de la Présidente du Conseil Départemental pour la partie administrative. L'activité opérationnelle est placée sous l'autorité du Préfet, représentant de l'état, et des maires, garants de la sécurité sur leur territoire.

Une des missions de la Sécurité Civile et du SDIS est de prévenir et d'évaluer les risques d'incendies. Depuis quelques années les risques de feu de forêt s'accroissent. Les importants feux de forêt qui ont eu lieu près de Baugé l'été dernier doivent nous alerter. 9 incendies sur 10 sont d'origine humaine.



(16)



Naturellement Cholet est à l'origine de la création de L'épi Choletais, une épicerie participative. L'épi est indépendante de Naturellement Cholet.

Les objectifs sont :

- Réduire l'empreinte écologique de notre alimentation
- Aller vers le zéro déchet
- Favoriser une meilleure alimentation, une meilleure santé pour toutes et tous
- Permettre à toutes et tous de consommer en fonction de leurs besoins au meilleur coût
- Renforcer les liens entre les producteurs et les consommateurs
- Maintenir et créer des emplois locaux non délocalisables

Ouverte depuis un an, l'EPI vient de déménager dans un nouveau local 17 rue de l'Ancien Hôpital. On y trouve des produits frais, bios et locaux. Il est nécessaire d'être adhérent pour acheter des produits. L'épi est ouverte le lundi, mercredi et jeudi de 16h à 20h.

Contacts: 06 59 00 27 03    lepicholetais@gmail.com

## Vous souhaitez contacter Naturellement Cholet ?

☎ Franck Loiseau 06 37 25 75 69  
@ naturellement.cholet@gmail.com

Muriel Courtay 06 59 00 27 03  
🌐 <https://www.naturellementcholet.fr/>

Ont participé à la rédaction de ce magazine les élus et adhérents de Naturellement Cholet. Ce magazine est distribué par les adhérents de l'association Naturellement Cholet. L'impression est financée par les élus de Naturellement Cholet à l'agglomération qui chaque mois perçoivent 208 euros d'indemnités et reversent 200 euros à l'association. Directeur de la publication : Franck Loiseau  
N'hésitez pas à partager ce magazine avec vos proches, vos amis...



Merci de ne pas jeter sur la voie publique.